

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation	Date de réunion	Date d'affichage	Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
27 avril 2026	6 mai 2026	7 mai 2026	30	22	27	27	-	-

OBJET : DELIBERATION BUDGET PRIMITIF 2026

L'An Deux mille vingt-six, le 6 mai à 17h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Prieuré à SAINT PHILBERT SUR RISLE, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis COUREL.

Etaient présents : MM. les Délégués communautaires :

MM. BOULAYE, BREEMEERSCH, THONNEL, VANTOMME, MARI, BONVOISIN, COUREL, GAUTIER, LAMY, RABEL, TOUSSAINT, BIHEL, HERICHER, LECHAPTOIS, ROJAS et Mesdames BOUCHER, WILLIOT, LE BELLEGUY, LEBLANC-LANDRIN, BEAUMESNIL, CHIRET

Ayant donné pouvoir : M BEURIOT donne pouvoir à M BOULAYE

M COTTARD donne pouvoir à M MARI

M DESCHAMPS donne pouvoir à M BONVOISIN

M DROUET donne pouvoir à M COUREL (président)

M HAMON donne pouvoir à M HERICHER

Monsieur BONVOISIN a été élu secrétaire de séance.

Autres présents : M DUPUIS technicien rivière

Le Comité Syndical vote le budget primitif 2026 du Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Risle qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES de la section de fonctionnement	RECETTES de la section de fonctionnement
CREDITS de fonctionnement votés au titre du présent budget	320 605.77 €	153 822 €
002 RESULTATS de fonctionnement reportés	-	166 783.77 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	320 605.77 €	320 605.77 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES de la section d'investissement	RECETTES de la section d'investissement
CREDITS d'investissement votés au titre du présent budget	994 028.81 €	558 734.54 €
RESTES A REALISER de l'exercice précédent	108 911 €	118 409 €
001 SOLDE D'EXECUTION de la section d'investissement reporté	-	351 375.67 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	-	-
Virement de fonctionnement (023)	-	74 420.60 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 102 939.81 €	1 102 939.81 €

TOTAL DU BUDGET	1 423 545.58 €	1 423 545.58 €
------------------------	-----------------------	-----------------------

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir ce budget.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

LE PRESIDENT

Francis COUREL



**SYNDICAT MIXTE DE LA
S.M.B.V.R.**
Mairie
Saint Philbert sur Risle
Tél. 09 66 40 18 09
smbvr@orange.fr
BASSE VALLÉE DE LA RISLE